

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

DECISION N° 2022 / 46 / PLU CARENTAN / 1

MEC PLU CARENTAN-LES-MARAIS HOMMAGE AUX HEROS (50)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu les courriers du 21 et du 30 mars 2022 et le dossier annexé de M. Jean-Pierre LHONNEUR, maire de CARENTAN-LES-MARAIS, sollicitant une mission de conseil, sur le fondement de l'article L.121-1, relative à la concertation sur la mise en compatibilité du PLU de sa commune, à l'occasion du projet « HOMMAGE AUX HEROS »,

considérant que :

la décision n°2022/45/HOMMAGE AUX HEROS/1 du 6 avril 2022 désigne M. Laurent DEMOLINS garant de la concertation préalable du projet « HOMMAGE AUX HEROS ».

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : M. Laurent DEMOLINS est chargé d'assurer la mission de conseil relative à la concertation sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de CARENTAN-LES-MARAIS, à l'occasion du projet « HOMMAGE AUX HEROS ».

Article 2 : M. Laurent DEMOLINS remettra un rapport relatif à sa mission de conseil à l'issue de celle-ci.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO